

# Prêt d'honneur Croissance

## CENTRE AIN INITIATIVE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance de Centre Ain Initiative sans intérêt est destiné à compléter l'apport de l'entrepreneur pour développer son activité.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises en croissance, créées depuis plus de 3 ans et moins de 7 ans, dont les fonds propres sont positifs et implantées sur le territoire de CA3B, Haut-Bugey Agglomération et la CC de la Veyle.

Les entrepreneurs doivent avoir moins 34% des parts et une activité effective dans la structure.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur Croissance est de 20 000 € maximum.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable entre 3 et 5 ans, avec un différé de 6 mois maximum.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès de Centre Ain Initiative.

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Publics visés par le dispositif
  - > Dirigeant

---

## Organisme

### CENTRE AIN INITIATIVE

- **Centre Ain Initiative**  
Centre des Entrepreneurs  
90A Rue Henri de Boissieu  
01000 BOURG-EN-BRESSE CEDEX 9  
Téléphone : 04 69 81 13 50  
Télécopie : 04 74 23 55 52  
E-mail : [cai@cai01.com](mailto:cai@cai01.com)